

## **BOURSE FORMATION ET PERFECTION ACADÉMIQUE**

Date limite : Aucune

Montant des bourses : Variable

La bourse Formation et perfectionnement académique sert à appuyer financièrement les membres de l'AGEEFEP dans la réalisation de projets et d'activités spécifiques dans le cadre de leur parcours universitaire. Elle est financée par le Fonds d'amélioration à la vie étudiante.

### **Objectifs du programme**

- Permettre le développement professionnel des requérants et requérantes et la mise en pratique des acquis et connaissances de leur domaine d'études.

### **Critère d'admissibilité**

- Le demandeur ou la demandeuse doit être inscrit.e à la Faculté de l'éducation permanente;
- Les projets ou activités doivent être approuvés par le ou la responsable de programme (joindre un message d'appui à cet effet) ;
- Effectuer une activité faisant partie du programme d'études ou en lien direct avec celui-ci;
- Spécifiquement aux stages : être crédités et nécessiter que l'étudiant ou l'étudiante doive se loger ailleurs qu'à sa résidence habituelle.

### **Modalités de remise**

- La demande doit être faite au moins un mois avant la tenue de l'activité ou le début du projet, sauf dans le cas d'un remboursement d'inscription;
- Le formulaire doit être rempli avec la plus récente version d'Adobe Acrobat Reader DC;
- Joindre une lettre d'appui du ou de la responsable de votre programme d'études attestant que votre projet est pertinent, s'insère bien dans votre apprentissage et est admissible à la subvention;
- Joindre tout autre document pouvant aider à la compréhension de votre projet et des coûts qui y sont reliés;

- La demande doit être envoyée par courriel à [bourses@ageefep.qc.ca](mailto:bourses@ageefep.qc.ca).

### Traitement de la demande

- Un comité de deux personnes, une issue de la Faculté de l'éducation permanente et une de l'AGEEFEP, procédera à la sélection des récipiendaires sur la base des rapports et des recommandations ;
- La décision du comité est transmise à l'adresse courriel indiqué dans le formulaire;
- Lorsque l'aide financière est accordée, vous recevrez l'information relative au montant de votre subvention ainsi que les démarches à faire pour l'obtenir. Le montant est déterminé selon le budget disponible.
- Les demandes sont traitées immédiatement à leur réception, mais le service des bourses de l'UdeM est responsable du délai de transmission des chèques.

### Exemples de frais couverts

L'aide est accordée pour des stages, congrès, colloques ou toute autre activité qui requièrent des dépenses significatives, par exemple des dépenses d'inscription, de transport et de séjour au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde. Elle n'est pas applicable aux droits de scolarité ou à toute autre forme de rémunération. Vous pouvez avoir droit à un montant pouvant aller jusqu'à 1000\$.

### Exemples de projets ou d'activités

Participation à une activité de formation en lien avec le domaine d'études ;

- Ex : Congrès, colloques, conférences, séminaires, symposiums, formations.

Participation individuelle ou en groupe à une rencontre interuniversitaire, concours ou compétition ;

- Ex : Jeux facultaires.

Participation à un projet d'actualisation professionnelle ;

- Ex : Stages d'études, mentorat.